



Allocations familiales

Allocations familiales après l'obligation scolaire – Formation de chef d'entreprise

Si vous n'avez pas suffisamment de place, joignez une feuille séparée.

10. A remplir par la personne qui reçoit les allocations familiales

▶ 11 Nom et prénom du jeune _____

Date de naissance _____

▶ 12 Le jeune a suivi les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire.
 interrompu sa formation.
 repris des cours ou une formation le _____

(nom de l'établissement d'enseignement ou du centre de formation) _____

▶ 13 Le jeune a-t-il participé à la deuxième session? non oui, il a passé son dernier examen le _____

▶ 14 Le jeune a-t-il travaillé? non oui → Complétez ci-après.

	du	au	nombre d'heures par mois	rémunération mensuelle brute
<input type="checkbox"/> contrat d'étudiant	_____	_____	_____	_____
<input type="checkbox"/> contrat de travail temporaire (aussi pour un bureau d'intérim)	_____	_____	_____	_____
<input type="checkbox"/> contrat de travail à durée indéterminée	_____	_____	_____	_____
<input type="checkbox"/> contrat d'apprentissage	_____	_____	_____	_____
<input type="checkbox"/> travailleur indépendant	_____	_____	_____	_____
<input type="checkbox"/> convention de stage	_____	_____	_____	_____
<input type="checkbox"/> autre	_____	_____	_____	_____

(par ex. volontaire stagiaire, contrat d'étudiant à temps partiel et de travailleur à temps partiel, bourse de recherche)

▶ 15 Le jeune a-t-il perçu des prestations sociales? non oui → Complétez ci-après.

Quelles prestations? _____

Période _____

Si le jeune suit/a suivi l'enseignement à temps partiel, indiquez le montant brut par mois _____ EUR

▶ 16 Le jeune s'est-il inscrit comme demandeur d'emploi? non
 oui, le _____

► 17. Signature

Vous devez nous communiquer spontanément et le plus rapidement possible toute modification de la situation du jeune.

Je déclare avoir rempli ce formulaire correctement.



Date ____ / ____ / ____

Signature _____ Téléphone _____

Le jeune suit des cours dans un centre de formation et une formation pratique (stage)

20. A remplir par le centre de formation

- 21 (Vos nom et prénom) Je soussigné(e) _____
- 22 (Nom et prénom du jeune) déclare que _____
- 23 (Nom et adresse) est/a été inscrit(e) dans notre centre de formation _____

pour la formation _____

année _____ qui débute le _____ et se termine le _____
vacances de Noël du _____ au _____
vacances de Pâques du _____ au _____
vacances d'été du _____ au _____
- 24 Si le jeune a interrompu sa formation Dernier jour de présence: _____

Cachet du centre de formation



Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration.

Date _____

Signature _____

30. A remplir par le délégué à la tutelle

- 31 (Vos nom et prénom) Je soussigné(e) _____
- 32 (Nom et prénom du jeune) déclare que _____
- 33 (Nom et prénom du maître de stage) a conclu une convention de stage le _____
avec _____

- pour la période du _____ au _____

Le stage est obligatoire pour obtenir le diplôme.

n'est pas obligatoire.

La convention de stage comporte _____ heures par semaine,
y compris les heures de cours.

- 34 Rémunération brute par mois _____ EUR
- 35 La convention de stage a pris fin à la date prévue.
 a été rompue le _____
 a été suspendue du _____ au _____



Je déclare que la formation de chef d'entreprise répond aux conditions légales.

Date _____

Signature _____

Le jeune suit uniquement des cours dans un centre de formation

40	A remplir par le centre de formation
41	Je soussigné(e)
42	déclare que
43	est/a été inscrit(e) dans notre centre de formation

	pour la formation

	année qui débute le et se termine le
	vacances de Noël du au
	vacances de Pâques du au
	vacances d'été du au
44	<input type="checkbox"/> oui
	<input type="checkbox"/> non
	Le jeune suit-il/a-t-il suivi au
	moins 17 heures de cours par
	semaine?
	<i>Sont assimilées à des heures</i>
	<i>de cours:</i>
	<i>- les heures de stage</i>
	<i>obligatoire pour le certificat;</i>
	<i>- les heures d'exercices</i>
	<i>obligatoires dans le centre</i>
	<i>de formation;</i>
	<i>- les heures d'étude</i>
	<i>obligatoires dans le centre</i>
	<i>de formation (4 au</i>
	<i>maximum)</i>
45	Dernier jour de présence:
	<i>Si le jeune a interrompu sa</i>
	<i>formation</i>
	Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration.
	Date
	Signature

Allocations familiales après l'obligation scolaire Formation de chef d'entreprise

Les allocations familiales peuvent être payées jusqu'à l'âge de 25 ans pour les jeunes qui suivent une formation de chef d'entreprise des Classes moyennes et des PME.

Conditions

Le jeune doit suivre des cours dans un centre de formation permanente.
Il effectue en outre parfois une formation pratique (stage) dans une entreprise.

Par semaine, la formation doit comprendre au moins 17 heures de cours.

Sont assimilés à des heures de cours:

- les formations pratiques (stages) obligatoires,
- les heures d'exercices pratiques obligatoires dans le centre de formation,
- les heures d'étude obligatoires dans ce centre (au maximum 4 par semaine).

Le stagiaire reçoit les allocations familiales si la rémunération de la formation pratique (stage) est au maximum de 471,05 EUR par mois (montant brut indexé valable à partir du 1 mai 2008). En plus de la formation pratique (stage), il peut travailler au maximum pendant 240 heures par trimestre. Pour les volontaires, on applique un régime spécial.

Que devez-vous faire?

Le jeune suit des cours dans un centre de formation et une formation pratique (stage)

La rubrique **10** doit être complétée par la personne qui reçoit les allocations familiales.

La rubrique **20** doit être complétée par le centre de formation.

La rubrique **30** doit être complétée par le délégué à la tutelle.

Le jeune suit des cours dans un centre de formation

La rubrique **10** doit être complétée par la personne qui reçoit les allocations familiales.

La rubrique **40** doit être complétée par le centre de formation.

Pour une convention de stage ou une formation similaire en dehors de la Belgique, demandez le formulaire spécial à votre caisse d'allocations familiales.

Encore des questions?

Prenez contact avec notre caisse d'allocations familiales pour obtenir des renseignements sur votre dossier. Pour toute information générale concernant les allocations familiales, vous pouvez aussi vous adresser à l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés, rue de Trèves, 70, 1000 Bruxelles, ☎ 02 237 23 20.

Vous trouverez également des informations concernant les allocations familiales sur www.onafts.be et www.securex.eu.

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les données qui vous concernent, adressez-vous à l'organisme mentionné ci-dessus.
--